



REVUE FRANÇAISE
D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

RFAP

2022

N° 181

Les transformations
du champ administratif
européen (2015-2021)

II. Acteurs et instruments

REVUE FRANÇAISE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

SOMMAIRE DU N° 181

**LES TRANSFORMATIONS DU CHAMP ADMINISTRATIF EUROPÉEN
(2015-2021)**

II. ACTEURS ET INSTRUMENTS

Dossier thématique coordonné par Didier Georgakakis

INTRODUCTION

Le champ administratif européen : acteurs et instruments	5
Didier GEORGAKAKIS	

I. ACTEURS

Déterminer et conduire la politique européenne de la France. Un modèle de symbiose du pouvoir présidentiel et du pouvoir administratif	13
Jean-Michel EYMERI-DOUZANS	

Des bureaucraties poreuses ? Les interactions de la Commission européenne et du Secrétariat du Conseil avec leur environnement, et leur influence sur leurs préférences en termes de gouvernance	41
Pierre ALAYRAC, Sara CONNOLLY, Hussein KASSIM et Francesca VANTAGGIATO	

Qui dirige les administrations du triangle institutionnel et des agences ?	65
Sophia BORDIER et Didier GEORGAKAKIS	

Un regard sur l'Europe depuis la Cour des comptes européenne	87
Danièle LAMARQUE	

Une cartographie des recrutements du personnel de la BCE en temps de crise (2005-2011)	97
Julien DUFOUR	

Le personnel du secrétariat général du Conseil au prisme des réformes néomanagériales : entre désingularisation et dédifférenciation	109
Oriane GILLOZ	

II. L'ÉVOLUTION DES INSTRUMENTS POLITIQUES DE L'UE

L'UE à l'épreuve des crises économiques : comment le budget communautaire 2021-2027 a-t-il pu s'adapter ?	127
Amélie BARBIER-GAUCHARD et Agathe SIMON	

La stratégie européenne des vaccins contre le Covid-19	141
Douglas Nascimento SANTANA et Lidia SUTORMINA	

Y a-t-il un pilote dans la gestion des crises ? Attentes et enjeux de cohérence dans les interventions européennes extérieures	149
Yves BUCHET de NEUILLY	

La transparence dans le champ de l'eurocratie : un instrument politique au service de la bureaucratie (1992-2022)	167
Hélène MICHEL	

Institutionnalisation du médiateur européen et nouveaux instruments d'enquête : le cas de l'enquête sur l'Agence européenne des médicaments de 2017/2019	187
Juliette RAULET-DESCOMBEY	

Le rapport annuel d'activité et le cycle de programmation : les transformations administratives de l'UE au prisme des instruments de la réforme Kinnock	203
Maëlle BARBOT	

Réflexions sur la formation post-universitaire à l'administration européenne.....	213
<i>Entretien avec</i> Karine AURIOL, Olivier COSTA, Renaud DEHOUSSE et Fabrice LARAT.	

Propos recueillis par Didier GEORGAKAKIS

VARIA

Communes nouvelles : retour sur une dynamique improbable.....	227
Alexandre FABRY	

CHRONIQUES

FRANCE

I – Réforme de l'État et gestion publique	241
Corinne DESFORGES	
II – Décentralisation et collectivités territoriales	252
Jean-Luc PISSALOUX et Didier SUPPLISSON	
III – Fonction publique.....	259
Frédéric EDEL	
IV – Administration et libertés	270
Marie-Xavière CATTO et Jeanne de GLINIASTY	
V – Secteur public économique.....	279
André BARILARI	

EUROPE

I – Institutions et structures administratives de l'Union européenne	293
François LAFARGE	
II – Principes du droit administratif européen	305
Eleftheria NEFRAMI	
III – Personnels des institutions de l'Union européenne et des affaires européennes en France.....	315
Michel MANGENOT	

NOTES DE LECTURE

– Luuk van Middelaar, <i>Pandemonium: Saving Europe</i> , Agenda Publishing, 2021. Par Alexandre BOUYER KARAVOLAS	325
– Christian Chevandier, <i>Le comité d'entente des écoles d'infirmières (1949-2019). Un corps intermédiaire dans la formation professionnelle</i> , Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2021. Par Déborah RIDEL.....	328
– Olivier Grenouilleau, <i>Nos petites patries. Identités régionales et État central, en France, des origines à nos jours</i> , Paris, Gallimard, 2019. Par Damien LARROUQUÉ	331
– Yannick Gabuthy, Nicolas Jacquemet et Olivier L'Haridon, <i>Économie comportementale des politiques publiques</i> , La Découverte, coll. « Repères économie », 2021. Par Julien GRANDJEAN.....	334
– Patrick Hassenteufel et Sabine Saurugger (dir.), <i>Les politiques publiques dans la crise : 2008 et ses suites</i> , Presses de Sciences Po, 2021. Par Alexandre BOUYER KARAVOLAS	336
– <i>L'ENA hors les murs</i> , revue des anciens élèves de l'ENA/INSP, n°s 508 (septembre 2021), 509 (octobre 2021) et 510 (décembre 2021). Par Anne MAGNANT.....	338

INTRODUCTION

LE CHAMP ADMINISTRATIF EUROPÉEN : ACTEURS ET INSTRUMENTS

Didier GEORGAKAKIS

*Professeur à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne et au Collège d'Europe
– Membre du Centre européen de sociologie et de science politique
(CNRS – EHESS – Paris I).*

Ce dossier thématique constitue la seconde partie de l'étude du champ administratif européen amorcée avec le n° 180 de la revue. Dans l'introduction du numéro précédent, on a souligné le moment singulier dans lequel se déroule la présidence française 2022 du Conseil de l'Union européenne sur le plan européen. Tout indique que les institutions européennes se trouvent à un tournant important du point de vue politique, même si le sens et la direction de ce tournant sont encore largement en jeu. Le champ administratif européen, soit l'espace de relation entre les agents qui coconstruisent au quotidien les politiques européennes à Bruxelles ou dans les États membres, représente de ce point de vue un acteur collectif déterminant des changements potentiels en cours et de leur contenu.

Pour préciser ce rôle et ses effets, le précédent numéro s'est donné pour première tâche d'élargir l'horizon théorique des études de l'administration européennes et de multiplier les points de vue sur les organisations qui composent ce champ. Si les approches centrées sur les États, dont le genre a été renouvelé par les écrits sur le « néo-intergouvernementalisme », et celles sur les institutions en tant qu'organisation se partagent désormais un quasi-monopole d'interprétation, elles n'épuisent pas l'analyse. Comme l'ont montré nombre d'articles et de témoignages du plus haut niveau dans le numéro précédent, la machine à former du compromis que représente l'espace des institutions européennes est dans son fonctionnement et ses modalités concrètes plus subtile et finalement humaine que ne le donnent à lire les équilibres entre grandes abstractions que sont les États ou les organisations dans leur ensemble. Le dire ne revient pas à nier leur poids (ce qui serait évidemment absurde). Plusieurs articles se sont au contraire centrés sur leurs transformations internes. En multipliant les points de vue théoriques et empiriques, il s'agit néanmoins de leur donner un statut plus fin, celui de collectifs complexes, animés et même mus par des relations transversales entre les individus et les sous-groupes qui les représentent et dont les frontières sont plus ou moins ouvertes ou closes selon les temporalités du processus de production des politiques européennes et de situations qui sont en réalité très loin d'être exclusivement formelles, et même tout au contraire. Pour filer la métaphore spatiale du champ administratif, vus depuis le plancher (ou le parquet) des administrations, les processus européens apparaissent, pour faire volontairement un truisme, fondamentalement...

processuels (et non pas uniquement procéduraux, pas plus que statiques). Ils sont le fruit de dynamiques collectives et humaines tout autant que d'intérêts figés qui seraient inaltérables, et ils dessinent à cette échelle un jeu dont les grands clivages et alignements sont en définitive plus ouverts qu'on ne le conçoit à l'extérieur (ce qui ne signifie évidemment pas qu'on y peut tout faire). À l'inverse, la fermeture de l'espace européen des possibles ne tient pas uniquement à l'existence de *veto-players* économiques ou politiques (même si cela arrive évidemment); elle provient tout autant de logiques plus collectives faites d'histoire longue, de représentations mentales et notamment des représentations que les acteurs se font des institutions et de leurs fonctions (incluant à tort celles d'institutions et de rapports de force figés et naturalisés), de concurrences internes et d'investissements inégaux qui favorisent le suivisme et, du même coup, la clôture du champ sur lui-même.

Fidèle à la direction, mais aussi à la méthodologie, visant à inclure et multiplier les perspectives différentes (académiques et de témoins, en termes de disciplines, paradigmes, objets et formats différents), ce dossier thématique cherche cette fois à éclairer les acteurs et les instruments de l'administration européenne à partir d'une succession d'études qui visent à tirer les fils des analyses publiées dans le n° 180. Il s'agira ainsi à la fois de rendre les acteurs et les instruments administratifs européens plus concrets et simultanément de mieux donner à voir leur dimension fondamentalement relationnelle.

La première partie porte ainsi sur les acteurs en prenant des distances avec une acception qui tend à réduire ce mot à celui de collectifs préconstruits. Bref, on cherchera ici à s'interroger sur les individus et les collectifs *qu'ils forment ensemble* (ce qui est toujours davantage postulé qu'étudié) ou ce que dans un registre plus volontiers sociologique on appellerait les agents et les groupes sociaux de l'administration européenne.

Compte tenu de la conjoncture, mais aussi pour faire progressivement dans l'objet les lecteurs les moins au fait du « Meccano européen », on a choisi de commencer par le cas français, et les acteurs-clefs de la présidence française¹ et plus généralement de la politique européenne de la France. Dans sa contribution, **Jean-Michel Eyméri-Douzans** livre une analyse précieuse de la configuration (et même de la topographie pour le dire dans les mots d'une approche plus structurale) de la politique européenne de la France. Ici encore, on remet en question la séparation rigide qui existe entre administration et politique pour en saisir les dégradés et les marches continues, pour se référer à un classique de l'auteur (2003). L'enquête sur laquelle il se fonde ici est de plus issue d'un travail collectif comparatif, ce qui lui permet de spécifier le modèle français, et évidemment le rôle central exercé par la présidence de la République.

Avec l'article suivant, on revient au cœur des institutions du champ de l'eurocratie. Le livre dirigé par Hussein Kassim sur la Commission au XXI^e siècle (Kassim, 2013) a eu un succès académique remarquable, mais on sait généralement moins que l'enquête se poursuit et qu'elle s'est étendue au Conseil. Lors d'un congrès du Council for European Studies qui s'est tenu à Glasgow en 2017, Sara Connolly et Hussein Kassim montraient que, malgré des différences internes et les frontières institutionnelles, les fonctionnaires européens formaient bel et bien un groupe. Ils complètent cette première esquisse par un article collectif remarquablement novateur dans sa démarche. Dans leur contribution à ce numéro, **Pierre Alayrac, Sara Connolly, Hussein Kassim** et **Francesca Vantaggiato** rompent en effet avec le prisme existant sur la socialisation des fonctionnaires pour s'interroger sur les relations

1. **Clément Beaune** devait évoquer son parcours et lever le voile sur son passage d'homme de l'ombre et principal conseiller du président de la République sur les affaires européennes à celui de secrétaire d'État particulièrement en vue dans le contexte de la présidence française. Compte tenu de la guerre en Ukraine, nous différons évidemment ce témoignage de fond à une date ultérieure.

que les fonctionnaires de la Commission et du Conseil entretiennent avec l'extérieur (les autres institutions européennes, les organisations internationales et les lobbys) et analyser dans quelle mesure leur position relationnelle pèse sur leurs préférences ou leur vision des institutions. Leur concept de « bureaucratie poreuse » sied parfaitement à l'esprit de ce numéro... et a sans aucun doute de l'avenir devant soi.

Dans une analyse elle aussi intrinsèquement relationnelle, **Sophia Bordier** et **Didier Georgakakis** livrent les premiers résultats de leur enquête sur la comparaison des dirigeants politico-administratifs de l'Union européenne en présentant une analyse des postes de directeurs et directrices des administrations du triangle institutionnel et des agences de l'Union. Bien qu'en théorie classique, l'exercice est une première sur cette population. Un peu moins d'une centaine de positions sont ainsi passées au crible de la statistique à partir des données publiques disponibles. L'article alterne ainsi entre le rappel et la confirmation de tendances lourdes observées précédemment (sur la place des femmes et des nationalités, par exemple) et un ensemble d'éléments nouveaux et contre-intuitifs sur les carrières et les études préalables. Il établit surtout une comparaison entre institutions et agences européennes qui n'existait pas. Pour finir, l'article construit une représentation graphique de l'espace de la direction administrative de l'UE avec une analyse des correspondances multiples qui objective un ensemble de préceptes analysés dans le n° 180.

Le témoignage de **Danièle Lamarque** sur ses six années d'expérience en tant que juge à la Cour des comptes européenne permet de quitter les rivages statistiques et d'illustrer l'expérience des acteurs sous une forme plus qualitative. Son passage progressif à l'Europe – elle était déjà directrice des relations internationales à la Cour française – lui permet de donner une vision de l'intérieur de la Cour des comptes ainsi que d'un ensemble de dossiers saillants. Elle montre également là encore comment la Cour évolue en tant que collectif dans un environnement peuplé d'autres institutions et avec lesquelles elle est en relation constante.

Dans les deux contributions qui suivent, les auteurs reviennent sur la dimension sociologique d'un ensemble de tournants qu'ils ont déjà décrit sous une forme plus politico-institutionnelle dans le numéro précédent. Dans une note incisive, **Julien Dufour** livre des résultats d'une enquête unique sur le changement dans le personnel de la Banque centrale européenne (BCE) à la suite de la crise de 2008. Il donne ainsi à voir que lorsque Draghi prononce son « *Whatever it takes* » en juillet 2015, il le fait dans des conditions où l'organisation et le personnel de la BCE sont déjà sur une trajectoire d'affirmation d'un statut politique nouveau.

Enfin, **Oriane Gilloz** étudie quant à elle la dimension sociologique des réformes managériales qui sévissent au Conseil. Sur la base d'un ensemble d'entretiens qualitatifs, elle s'interroge sur la perception des réformes et ce qu'elles révèlent des structures sociologiques invisibles qui faisaient la particularité du Conseil comme institution, et tout particulièrement comme institution diplomatique au service de la présidence. Bref, on approfondit ici et surtout on fonde empiriquement des questionnements qu'Oriane Gilloz et Michel Mangenot formulaient dans le n° 180. La managérialisation de cette institution réputée au centre du jeu des États membres et de l'UE qu'est le Conseil témoigne de fait d'un ensemble de paradoxes qui méritent d'être interrogés ².

2. L'article-témoignage du secrétaire général du Parlement européen, **Klaus Welle**, sur l'administration du Parlement et ses évolutions a malheureusement dû être reporté dans le contexte de la maladie puis du décès du président David Sassoli, puis plus généralement de la passation de pouvoir au Parlement européen. Nous espérons néanmoins pouvoir le publier ultérieurement.

Instruments

Si le droit a longtemps été l'instrument par excellence de la politique européenne (Vauchez, 2013), il n'est plus en situation de monopole, voire parfois contesté dans les politiques de simplification législative qu'incarnent pour l'Europe les programmes *Better regulation* et *Refit*. Au cours des années 2000, la méthode communautaire s'est en outre vue concurrencée par d'autres méthodes, dont la méthode ouverte de coordination (Dehousse, 2004, et Bruno *et al.*, 2007), et le droit européen par la *soft law* et les outils de management (RFAP, 2010). En parallèle, la baisse relative du budget de l'agriculture (qui a longtemps constitué l'essentiel du budget communautaire) puis de celui de la politique régionale a aussi rouvert des possibles budgétaires, même si c'est selon des modalités limitées quantitativement tant les chiffres qui suivent la virgule après le 1 % font l'objet d'âpres batailles politiques et institutionnelles. Bref, si la production législative demeure au cœur de la machine, d'autres instruments également au centre de l'activité du champ administratif européen méritent de plus amples analyses.

Cette partie commence là encore par l'actualité, et tout particulièrement l'actualité de l'instrument budgétaire. Dans leur note, **Amélie Barbier-Gauchard** et **Agathe Simon** s'interrogent sur les adaptations dont les perspectives financières ont fait l'objet sous le double effet des crises qui ont marqué la législature précédente et bien sûr de la pandémie de Covid-19. Dans le contexte de celle-ci, le Cadre financier pluriannuel (CFP) s'est vu ajouter un nouvel et important instrument de relance Next Generation EU (NGEU). Lindseth et Fasone, dans le numéro précédent, faisaient du budget l'une des causes du faible métabolisme constitutionnel de l'UE : qu'en disent les spécialistes dans le nouveau contexte ? Amélie Barbier-Gauchard et Agathe Simon livrent ici plus qu'une utile synthèse.

La contribution de **Douglas Nascimento Santana** et de **Lidia Sutormina** fait le point sur des instruments mis en lumière par l'actualité, puisqu'elle traite de ce qu'on appellera la politique européenne du Covid. Parmi les aspects multiples qui caractérisent cette politique (politique des frontières, politiques budgétaires et de relance, etc.), les auteurs s'interrogent sur les conditions qui ont permis à l'UE de jouer un rôle majeur dans la politique vaccinale ainsi que sur leurs limites. Le cas est là encore une bonne illustration des vertus de l'approche relationnelle et nous fait suivre les difficiles équilibres trouvés entre les politiques et instruments de l'OMS, des États membres, de différents opérateurs de l'Union européenne et des opérateurs privés, le tout dans un contexte complexe de concurrence mondiale.

On quitte ensuite l'actualité³ pour un terrain plus ancien et surtout une étude de fond sur la gestion des crises internationales. Dans son article, **Yves Buchet de Neuilly** analyse les conditions pratiques et de terrain qui vont de pair avec le concept d'approche globale qui s'est développé depuis dix ans dans les relations extérieures de l'UE. Le terrain n'est ici pas celui qu'on croit et est en réalité beaucoup plus une déclinaison du champ bureaucratique que du théâtre d'opérations. Fidèle au prisme relationnel de ce numéro, Yves Buchet de Neuilly démontre magistralement l'intensité et la multidimensionnalité des jeux de concurrence qui se jouent sur les instruments de la politique extérieure de l'UE.

Les articles qui suivent analysent dès lors des instruments au cœur de la relation administration/politique. **Hélène Michel** fait une analyse critique des politiques de la

3. Sur les suites des crises économiques et la gestion européenne de la pandémie, cf. également les comptes rendus de lecture des ouvrages de Patrick Hassenteufel et Sabine Saurugger puis de Luuk van Middelaar en fin de numéro.

transparence. L'affirmation croissante du mot d'ordre de la transparence et sa priorisation dans le discours de la Commission Juncker sont en réalité le fruit d'une configuration historique et sociale beaucoup plus vaste que celui de la volonté politique de tel ou tel leader groupe politique ou institution. À cette configuration correspondent des interprétations et finalement des politiques assez substantiellement différentes. En s'attachant à étudier les politiques de transparence de l'Union du point de vue de cette configuration, puis du travail administratif qu'elles impliquent dans leurs modalités administratives et politiques concrètes, Hélène Michel met en doute la promesse « démocratique » de l'instrument et donne à voir un singulier paradoxe.

Dans la continuité de ce qui précède, **Juliette Raulet-Descombey** s'interroge quant à elle sur la fonction de Médiateur européen et plus conjoncturellement l'accroissement des pouvoirs que l'on prête à la Médiatrice européenne, dans sa capacité de contrôle du travail de l'administration de l'UE. Dans une perspective institutionnaliste, elle nous donne à voir les réformes récentes, mais surtout développe un cas dans les relations de la médiatrice avec l'Agence européenne du médicament, que la conjoncture a placé sous les feux de l'actualité. Juliette Raulet-Descombey éclaire ainsi une facette assez méconnue de la relation administrative entre institutions et agences européennes.

Maëlle Barbot livre ensuite une étude à notre connaissance assez rare sinon unique du rapport annuel d'activité que chaque direction générale (DG) de la Commission produit chaque année. Sous des dehors anodins, cet instrument est en réalité au cœur de la planification et la programmation stratégique de l'action de la Commission européenne qui a été mise en place avec la réforme Kinnock à la suite du Libre blanc de 2000 (*RFAP*, 2010). Maëlle Barbot se saisit du même coup de cet instrument comme un révélateur. Si le rapport annuel a pour but de rendre compte de l'activité de la DG auprès du Secrétariat général de la Commission (voir dans le n° 180 l'article de Clémentine Agosta qui lui est consacré), le document remplit bien d'autres fonctions : parler au personnel et simultanément faire foi auprès des instances de contrôle. Comment dès lors rendent compte les directions générales ? Par quels processus, avec quels mots, quels objectifs manifestes ou latents ? Ceci n'a rien d'évident. Ce travail nous donne ainsi à voir l'état des modes managériales au sein de la Commission et leur évolution dans le temps et nous fait pénétrer au plus près des pratiques administratives à la Commission.

Pour conclure, dans une interview collective, **Karine Auriol, Olivier Costa, Renaud Dehousse** et **Fabrice Larat** livrent une réflexion sur la formation à l'administration européenne qui fait fonction d'ouverture. Par-delà de la production de savoir sur les relations et les pratiques administratives européennes, il s'agit de comprendre leur diffusion et transmission à des fins professionnelles en général. La formation à l'administration européenne a vu ses budgets fondamentalement augmenter ces vingt dernières années, principalement dans le recours à des consultants externes et des méthodes de management. Mais, au-delà des modes et des standards internationaux, dans quel contexte particulier la formation à l'administration européenne s'effectue et quel est au fond son concept ? À partir d'expériences et de positions très différentes dans ce processus (formation professionnelle dans le cadre de l'Académie J. Monnet créée par le Parlement, parcours de master pour étudiant au Collège d'Europe de Bruges, formation post-graduée à la recherche et à la réflexion sur la gouvernance européenne à l'Institut universitaire européen de Florence, et bien sûr le nouvel Institut national du service public qui succède à l'ENA et ses investissements multidimensionnels sur les questions européennes), les auteurs nous donnent un premier aperçu d'un sujet encore largement en friche et néanmoins majeur pour le futur du projet européen.

Références

- Bruno, I., Jacquot, S., et Mandin, L. (2007), «L'européanisation saisie par son instrumentation : benchmarking, gender mainstreaming et MOC... boîtes à outils ou boîtes de Pandore?», in Palier, B., et Surel, Y. (éds), *L'Europe en action – L'européanisation dans une perspective comparée*, L'Harmattan, p. 193-250.
- Dehousse, Renaud (éd.) (2004), *L'Europe sans Bruxelles ? Une analyse de la méthode ouverte de coordination*, L'Harmattan, coll. «Logiques politiques».
- Eymeri-Douzans, Jean-Michel (2003), «Frontière ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique», in *La politisation*, Belin, p. 47-77.
- Eymeri-Douzans, Jean-Michel, Bioy, Xavier, et Mouton, Stéphane (dir.) (2015), *Le règne des entou-rages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, Presses de Sciences Po, coll. «Académique».
- Kassim, Hussein *et al.* (2013), *The European Commission of the Twenty-First Century*, Oxford University Press.
- RFAP (2010), «Où en est l'administration de la Commission européenne?», *Revue française d'administration publique*, n° 133 (2010/1), dossier coordonné par D. Georgakakis.
- Vaucher, Antoine (2013), *L'union par le droit : L'invention d'un programme institutionnel pour l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po.

Didier Georgakakis, 55 ans, est professeur de science politique et titulaire de la chaire Jean Monnet au département de science politique de l'université Paris I – Panthéon-Sorbonne, où il dirige le parcours «Affaires publiques européennes» du master de science politique de la Sorbonne et est impliqué dans plusieurs programmes européens (Europaeum, Alliance européenne Una Europa, Master joint avec le CIL de l'ENA, etc). Membre du Centre Européen de Sociologie et de Science Politique (CNRS/P1/EHESS) et membre honoraire de l'Institut Universitaire de France, il est également professeur et coordinateur académique du programme d'Etudes européennes générales au Collège d'Europe de Bruges.

Ses enseignements en France et à l'étranger portent sur la sociologie historique et politique de l'Union Européenne, sous-discipline dont il est l'un des promoteurs depuis la fin des années 90. Ses recherches ont plus particulièrement pour objet la spécialisation et les transformations des formes d'autorité et de légitimation des acteurs gouvernementaux et administratifs. Après avoir porté sur l'histoire et la sociologie de la communication politique, ses travaux se sont notamment centrés sur l'histoire et la sociologie de la fonction publique européenne et les reconfigurations sociologiques de l'espace administratif et politique de l'UE depuis l'ère Delors. Il a notamment publié *The euro civil service in (times of) crisis. A political sociology of the changing power of Eurocrats* (Palgrave, 2017, adapté en français sous le titre *Au service de L'Europe. Crise et transformation de la fonction publique européenne*, éditions de la Sorbonne, 2019) et *La République contre la propagande. L'échec originel de la communication d'État en France (1918-1940)* (Paris, Economica, 2004). Il a également dirigé une dizaine d'ouvrages collectifs et numéros de revue, publié une cinquantaine de contributions dans des revues à comité de lecture ou des ouvrages collectifs, et plus récemment, écrit pour des revues en ligne telles que *Politika*, *Le Grand continent*, *AOC*.

Vice-président de l'Association française de Science politique et Vice-président de la Confédération européenne des associations de science politique (ECPSA) entre 2012 et 2020, il est membre fondateur de l'Alliance européenne des sciences humaines et sociales (EASSH) et a, à ce titre, représenté la cause de la recherche collaborative en sciences humaines et sociales auprès des institutions européennes et contribué au triplement de leur budget dans Horizon Europe.